



école d'arts du Choletais

Impasse des charuelles 49300 Cholet

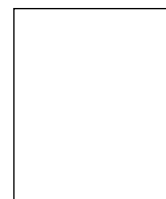
02 72 77 23 40

ecoledart@choletagglomeration.fr

2020 / 2021

inscription

réinscription



COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

nom _____

prénom _____ date de naissance | | _____

adresse _____

code postal _____ ville _____

tél domicile _____ tél travail _____

tél portable élève majeur _____

courriel _____

REPRÉSENTANT LÉGAL / PARENT OU TUTEUR

nom _____

prénom _____

adresse _____

c. postal _____ ville _____

tél dom _____ tél trav _____

tél portable _____

j'accepte de recevoir des informations par mail à caractère culturel (expos, spectacles...)
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de la Culture - Hôtel d'agglomération - BP 62111 - 49321 - Cholet cedex.

je n'accepte pas.

LISTE DES ATELIERS Cocher les cases correspondant à/aux (l')atelier(s) souhaité(s)

Enfants

7 / 8 ans Cours pluridisciplinaire d' 1h30

mercredi 10h30-12h

mercredi 13h-14h30

mercredi 14h30-16h

mercredi 16h-17h30

samedi 9h-10h30

9 / 10 ans Cours pluridisciplinaire d' 1h30

mercredi 10h30-12h 15h-16h30

samedi 9h-10h30

jeudi 17h-18h30

Samedis Duo Cours de 2h un samedi / mois

(enfant de 5 à 6 ans, max 7 ans, de 2014 et 2015 / adulte)

samedi 10h30-12h30

Pré-ados 11 / 13 ans

Pluridisciplinaire Cours d' 1h30

lundi 17h-18h30

mardi 17h-18h30

mercredi 13h-14h30 13h15-14h45

samedi 9h-10h30

Dessin / Modelage Cours d' 1h

lundi 17h45-18h45

Dessin / Bande dessinée / CAO

mercredi 15h15-16h45 Cours d' 1h30

Adolescents 14 / 18 ans

Cours de 2h

NOUVEAU ! Dessin / Design / Architecture

mercredi 17h-19h

Dessin

mercredi 17h-19h

jeudi 18h30-20h30

Dessin / peinture

samedi 10h30-12h30

Bande dessinée / CAO

mercredi 17h-19h

Dessin / Arts appliqués

samedi 10h30-12h30

Dessin / Affiche / Impression

mercredi 16h-18h

Atelier préparatoire 16 / 18 ans Cours de 4h

Art / Design / Architecture

jeudi 18h30-20h30 : Histoire de l'Art

samedi 10h30-12h30 : Pratique artistique

Histoire de l'Art Cours de 2h

jeudi 18h30-20h30

Cours adultes encadrement spécifique - 1h

mercredi 15h10-16h10

Adultes

1^{ère} année

Dessin Initiation Cours de 2h

mardi 19h-21h

mercredi 10h30-12h30 19h-21h

2^e année

Dessin / Couleur Cours de 2h

lundi 19h-21h

mardi 16h30-18h30

Dessin perfectionnement Cours de 2h

mercredi 19h-21h

jeudi 14h45-16h45

Volume / Atelier Cours de 2h30

mardi 19h-21h30

Dessin / céramique Cours de 2h30

mardi 14h-16h30

Dessin / Gravure Cours de 2h30

mercredi 18h-20h30

À partir de la 3^e année

Croquis / Portrait / Modèle vivant Cours de 2h

mardi 10h-12h

Peinture moderne Cours de 2h30

lundi 14h-16h30

mardi 14h-16h30 14h-16h30

mardi 19h -21h30

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

> Deux photos d'identité à coller sur la fiche, l'attestation de responsabilité civile.

Pour les habitants de l'Agglomération du Choletais : un justificatif de domicile (avis de taxe d'habitation, ou contrat de location, ou facture de moins de trois mois d'électricité ...), la photocopie de l'avis d'imposition 2019 (sur revenus 2018) ou 2020 en cas de changement de situation avant le 15 septembre 2020.

Tarifs AdC : élèves résidant dans l'Agglomération du Choletais

Tarifs hors AdC : élèves résidant hors de l'Agglomération du Choletais.

* Tarifs 1 - 2 - 3 : voir conditions ci-après.

Dispositions particulières

La date limite d'inscription à l'École d'Arts du Choletais est fixée au 31 décembre 2020.

Pour les élèves hors Agglomération du Choletais, les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une participation versée par la commune de résidence (ou structure intercommunale en cas de transfert de la compétence culture).

Tarifs et conditions

Les droits de scolarité des usagers résidant dans l'AdC sont établis en fonction du quotient familial de chaque foyer. Ce quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition.

Les familles n'ayant pas communiqué ces éléments au 15 septembre 2020 se verront appliquer le tarif maximum.

Les changements de situation personnelle ou professionnelle sont pris en compte avant le 15 octobre 2020 sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

AdC - Tarifs 1 (sur présentation du justificatif) - Applicables aux tarifs supérieurs à 100 € uniquement

> Contribuable non imposable (l'impôt sur le revenu net avant corrections est nul).
Montant porté sur l'avis d'impôt sur le revenu, indiqué pour les besoins des organismes sociaux, faisant apparaître la situation du contribuable au regard du seul impôt sur le revenu.
> Étudiants de l'Agglomération du Choletais (sur présentation de la carte étudiant) hors Classe Préparatoire et Samedis Duo.

AdC - Tarifs 2

> Contribuable imposable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €

AdC - Tarifs 3

> Contribuable imposable ayant un quotient familial supérieur à 1 600 €

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / (12 x nombre de parts fiscales).

> Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition)
> Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

(* Passeport « Nouveaux habitants entrant sur le territoire de l'Agglomération du Choletais » à présenter lors de l'inscription (réduction de 20% du tarif 3 pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport).

Modalités de paiement

Droit d'inscription

> Payable à l'inscription :
- payable à l'inscription et obligatoire lors de l'inscription
- sans ce paiement le dossier n'est pas pris en compte.

Droits de scolarité

En deux versements sur factures
> Facture du mois de novembre (payable au plus tard le 30 novembre 2020).
> Facture du mois de février (payable au plus tard le 28 février 2021).

Excepté pour les stages, qui sont payables à l'inscription.

Annulation d'inscription

Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier au Président de l'Agglomération du Choletais.

> Demande reçue au plus tard le 30 septembre 2020 inclus : les droits de scolarité ne seront pas dus.

> Demande reçue du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 : les droits de scolarité seront dus à 50 %.

> Demande reçue à partir du 1^{er} janvier 2021 : les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

> Cas particuliers : en cas d'incapacité de plus de trois mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25% des droits annuels de scolarité sera remboursée.

Autres engagements

(Cochez la case de votre choix)

J'accepte l'utilisation de mon image photographique ou celle de mon enfant pour un éventuel support de communication de l'École.

Je n'accepte pas l'utilisation de mon image photographique ou celle de mon enfant pour un éventuel support de communication de l'École.

Les parents sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure de sortie des cours, 5 minutes de courtoisie seront accordées en cas d'imprévu.

IMPORTANT !

Le tarif correspond à l'adresse au jour de l'inscription.

Attention, pour prétendre au tarif de l'Agglomération du Choletais, il faut présenter une pièce administrative très récente justifiant votre qualité de résident.

La notion de contribuable, pour l'application du tarif AdC, concerne uniquement les contribuables nominatifs, ce qui exclut les personnes morales.

Je m'engage donc sur l'honneur à régler le premier versement en novembre 2020 et le deuxième versement en février 2021.

Tout règlement non perçu, fera l'objet d'une mise en recouvrement par la Trésorerie Municipale.

Chaque inscription est nominative.

DROITS D'INSCRIPTIONS / 10€

Obligatoires, non-remboursables et payables à l'inscription.

DROITS DE SCOLARITÉ 2020/2021

Payables en novembre 2020 et février 2021 après réception des deux factures.

DROITS DE SCOLARITÉ 2020/2021	AdC Tarifs 1 Voir Dispositions particulières	AdC Tarifs 2 * Quotient familial fiscal ≤ 1600	AdC Tarifs 3 * Quotient familial fiscal > 1600	HORS AdC
ENFANTS (7 à 13 ans)				
7 à 13 ans (pluridisciplinaire) (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €
11-13 ans (Dessin / modelage) (1h)	60,00 €	60,00 €	62,00 €	240,00 €
11-13 ans (BD/CAO) (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €
ADOLESCENTS (à partir de 14 ans)				
Dessin, Dessin / peinture (2h)	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Dessin / Affiche / Impression & Design-Archi. (2h)	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €
Bande dessinée / CAO (2h)	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €
Atelier préparatoire (4h)	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €
Arts appliqués (2h)	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
ADULTES (à partir de 18 ans)				
Dessin / Initiation, Dessin / Perfectionnement (2h)	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Dessin Couleur (2h)	136,00 €	170,00 €	173,00 €	680,00 €
Volume Atelier (2h30)	200,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €
Peinture Moderne (2h30)	176,00 €	220,00 €	224,00 €	880,00 €
Croquis / Portrait / Modèle vivant (2h)	200,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €
Dessin / Gravure / Céramique (2h30)	232,00 €	290,00 €	296,00 €	1 160,00 €
Histoire de l'Art (2h)	128,00 €	160,00 €	163,00 €	640,00 €
SAMEDIS DUO cours de 2h / 1 samedi par mois	100,00 €		102,00 €	400,00 €
CLASSE PRÉPARATOIRE	800,00 €		808,00 €	1 200,00 €
STAGE > Prix à la journée	38,00 €		39,00 €	53,00 €
Cours Adultes (accompagnement spécifique)	40,00 €			

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Paiement : Chèque Carte bancaire Espèces

Montant

Date

Banque

N° chèque ou quittance

Droits d'inscriptions 10 €

Date de l'inscription :

Signature (de l'élève majeur)

Signature (des parents pour les élèves mineurs)